

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2016

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Anne AUBIN-SICARD en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste des **pouvoirs** :

- Sébastien ALLAIN à Béatrice BICHON-BELLAMY (*en début de séance*)
- Lecsynska MORNET à Franck POTHIER (*en début de séance*)
- Marc RACAPE à Geneviève POIRIER-COUTANSAIS (*en début de séance*)
- Laurence DE ENA à Anne-Cécile STAUB
- Patricia LEJEUNE à Anne AUBIN-SICARD (*en fin de séance*)
- Audrey HAREL à Joël SOULARD

Monsieur le Maire appelle aux remarques éventuelles sur les procès-verbaux des séances du 5 juillet et 22 septembre 2016 ; ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2017
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Sylvie DURAND fait l'intervention suivante :

« Avant de commencer cette présentation, j'aimerais remercier l'ensemble des services, et particulièrement le service des affaires financières, qui a réalisé un travail remarquable ces derniers mois en vue de ce débat d'orientations budgétaires. D'ailleurs, ces agents travaillent encore d'arrache-pied pour la présentation du budget qui sera voté le 9 décembre prochain.

Je rappelle que ce DOB revient chaque année dans les communes de 3 500 habitants et plus et qu'il appartient au Maire de présenter au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires et sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que des informations concernant la structure et la gestion de la dette.

De nouvelles dispositions sont apparues cette année, puisque l'article 107 de la loi NOTRe, relatif à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales, vient compléter les éléments de forme et de contenu du DOB. Désormais donc, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective de travail...).

En ce qui concerne le cadre d'élaboration du budget 2016, je rappelle que nous ne vivons pas dans une économie fermée, et que tous les événements qui se produisent à travers le monde ou en Europe

ont aussi des incidences sur notre économie. Je pense notamment aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient, aux élections américaines qui se sont déroulées récemment, ou encore au Brexit. L'économie du Royaume-Uni et celle de l'Europe seront en effet les plus durement touchées par les retombées du référendum britannique du 23 juin. D'ailleurs, le Fonds monétaire international a revu ses prévisions de croissance à la baisse, en raison de l'incertitude provoquée par le Brexit.

Concrètement, l'économie mondiale devrait connaître un taux de croissance de 3.1 % en 2016 et de 3.4 % en 2017, la croissance européenne étant estimée à 1.6 % en 2016 et à 1.4 % en 2017, soit une légère régression. En France, la reprise reste relativement faible, avec une croissance estimée par le FMI à 1.5 % en 2016 et à 2 % pour 2017. En revanche, les taux d'intérêts pourraient connaître une légère remontée en 2017, sous l'effet d'une inflation prévue à la hausse et d'une augmentation des taux longs américains.

Pour ce qui est du cadre d'élaboration du budget 2017, j'insisterai sur le projet de loi de finances, avec la poursuite de la réduction des dotations de l'Etat et le report de la réforme de la DGF en 2018. S'agissant du projet de loi de finances, la nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat semblerait moins importante que prévu. Le Président de la République a effectivement annoncé lors du Congrès des maires que la baisse des dotations pour l'année 2017 serait réduite de moitié pour les communes et les intercommunalités. Cette réduction se traduirait ainsi par une baisse d'un milliard d'euros, au lieu des 2.1 milliards attendus. Néanmoins, l'effort cumulé demeure encore très important, puisque la perte cumulée entre 2013 et 2017 s'élève à plus de 27 milliards d'euros.

Quant à la réforme de la DGF, celle-ci est reportée à une loi de financement spécifique en 2018. D'autre part, la dotation de centralité, à l'origine partagée entre les communes et l'EPCI, est abandonnée. De son côté, la réforme de la dotation de solidarité urbaine est introduite dans le projet de loi de finances 2017, avec un resserrement du nombre de communes éligibles et une refonte des critères. S'agissant des autres mesures, le fonds d'aide destiné à soutenir l'investissement des collectivités locales est reconduit en 2017 pour être porté à 1.2 milliard d'euros, alors qu'il était d'un milliard en 2016. En outre, 600 millions d'euros seront consacrés à de grandes priorités d'investissement, dédiées à la réalisation de projets et de rénovations thermiques, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de logements et d'accessibilité des bâtiments. Enfin, 600 millions d'euros seront réservés pour les petites communes et la ruralité, ciblant principalement les mises aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de constructions de logements et d'équipements publics.

Qu'en est-il du contexte financier local et des perspectives financières à l'horizon 2020 ? Les tensions budgétaires qui affectent la Ville sont fortes. Elles se sont accentuées depuis 2014, notamment avec des pertes de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat. Je pense entre autres aux diminutions en cascade des concours financiers des autres niveaux institutionnels, aux impacts budgétaires des transferts de charges ou encore aux nouvelles mesures législatives imposées par l'Etat.

Dans les faits, la collectivité subira une perte de recettes cumulées de 11.4 millions d'euros de dotations forfaitaires entre 2013 et 2017, et de 26.8 millions jusqu'en 2020, soit une moyenne de 3.8 millions environ par an.

Dans le cadre de la préparation budgétaire et du débat d'orientations budgétaires, des perspectives financières ont été réalisées à partir du logiciel de prospective. Ces perspectives nous permettent d'analyser la situation financière actuelle et les indicateurs de gestion de la Ville, afin :

- De mettre en évidence les potentielles difficultés financières à venir ;
- De dégager des orientations stratégiques en matière de planification budgétaire de 2017 à 2020 ;
- De valider les grandes décisions budgétaires impactant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Trois scénarii incluant chacun la création et le transfert de services communs à l'Agglomération ainsi que la nouvelle méthode de refacturation des charges de mutualisation ont ainsi été réalisés :

- un scénario au fil de l'eau, avec des évolutions de dépenses et de recettes tenant compte des années passées ;
- un scénario alternatif, intégrant une moindre évolution de la masse salariale à compter de 2018 ;
- un scénario « cible », avec un gel de la masse salariale à compter de 2018.

Le scénario « fil de l'eau » montre une situation préoccupante en 2020. Les principales hypothèses retenues concernent la fiscalité, avec une progression des bases de TH de 2 % et de la taxe foncière bâti de 2.5 %, et une stabilité des taux d'imposition. S'agissant des dotations, retenons l'effort au redressement des comptes publics divisé par deux en 2017, la prise en compte du nouveau système de refacturation entre la Ville et l'Agglomération à compter de 2017, la progression des charges à caractère général de 1 % par an à périmètre constant, la progression des charges de personnel de 3 % en 2017 et en 2018, et de 2 % en 2019 et en 2020, la prise en compte des charges induites par les nouveaux équipements ainsi qu'un PPI à hauteur de 153 millions d'euros sur la période 2015-2020, dont les 122 millions décaissés correspondent à un taux de réalisation de 80 %. Au final, ce scénario présente des recettes de fonctionnement peu dynamiques jusqu'en 2020.

S'agissant des dépenses, nous constatons qu'elles progressent plus vite que les recettes, avec une évolution moyenne de 2 % par an. L'effet ciseaux s'amplifie ainsi jusqu'en 2020. Pour ce qui est des niveaux d'épargne enfin, ceux-ci se dégradent très rapidement, pour arriver à une épargne nette quasi-nulle en 2020.

En définitive, ce scénario au fil de l'eau montre une situation préoccupante, avec un recours à l'emprunt trop important pour financer le PPI. Autrement dit, la baisse des niveaux d'épargne obligerait la Ville à recourir à l'emprunt de manière trop importante (12.85 ans).

Passons maintenant au scénario alternatif, qui intègre une moindre progression des charges de personnel. Nous conservons les principales hypothèses du scénario précédent, en imputant une progression des charges de personnel de 3 % en 2017, de 2 % en 2018 et de 1 % en 2019 et en 2020. Si nous constatons un rétablissement des ratios d'épargne et d'endettement, ceux-ci restent toujours insuffisants. Par ailleurs, la maîtrise de la masse salariale, avec une évolution de 2 % en 2018 et de 1 % en 2019, permet de dégager 2.5 millions d'euros cumulés jusqu'à la fin du mandat. Cette mesure est indispensable pour maintenir un niveau d'épargne positif en 2020 (1.4 million d'euros, contre 0.06 dans le scénario « au fil de l'eau »). L'endettement de la Ville serait ainsi de 10.67 ans en 2020, contre 12.85 dans le scénario précédent. Au final, les niveaux d'épargne et le ratio de désendettement restent néanmoins à un niveau insuffisant.

J'en viens à présent au scénario « cible », vers lequel doit tendre la collectivité. Les principales hypothèses retenues restent identiques au scénario « au fil de l'eau », à l'exception des dépenses de personnel, qui progresseraient de 2 % en 2017, et de 0 % en 2018, 2019 et 2020.

Dans ce schéma, la maîtrise de la masse salariale, avec un maintien des dépenses au niveau de 2017, permet de retrouver des niveaux d'épargne de 3.5 millions d'euros, avec un endettement de 8.43 ans. Ce contexte s'avère plus satisfaisant et conforme au ratio prudentiel jusqu'en 2020. Il repose en outre sur deux axes que sont la mutualisation et le non-remplacement de tous les départs à la retraite. D'ailleurs, nous constatons déjà que plus de la moitié des collectivités territoriales n'auront pas remplacé l'ensemble de leurs départs en retraite en 2016. Cette statistique tient compte du baromètre édité le 16 novembre dernier par plusieurs associations, le CNFPT et les centres de gestion – seulement 16 % des collectivités font état de créations de postes en 2016, contre 20 % en 2015.

A l'arrivée, la comparaison de ces trois scénarii démontre que nous devons privilégier le scénario « cible » pour rentrer dans les ratios prudentiels.

En ce qui concerne les orientations de l'année 2017, nous proposons de stabiliser les taux d'imposition. Cette prévision concernant les bases fiscales prend en compte deux évolutions ; la revalorisation forfaitaire des bases, votée annuellement par le Parlement dans le collectif budgétaire, et l'augmentation physique des bases. S'agissant de la revalorisation forfaitaire des bases, que nous estimons à 1 % en 2017, l'Assemblée nationale vient de limiter à 0.4 % la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant au calcul des impôts locaux, dans le cadre de l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances 2017. Cette information est tombée hier. Bien évidemment, cette annonce aura une incidence sur notre budget. En ce qui concerne l'augmentation physique des bases, qui provient essentiellement de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'évolution demeure relativement constante depuis 2011, à hauteur de 1.5 % environ. Nous prévoyons donc une évolution de 1.5 % pour 2017, les bases de TH ayant été surestimées en 2016 par les services fiscaux. Leur évolution physique de BP à BP devrait donc être moins importante. Par conséquent, le produit fiscal est prévu à hauteur de 36.15 millions d'euros en 2017.

En termes de fiscalité directe, la TH s'élèverait ainsi à plus de 17 millions d'euros, soit environ 47 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties à 18.75 millions et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 150 000 euros.

Pour ce qui de la fiscalité indirecte, les principales recettes – dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables – sont estimées par prudence au même niveau que 2016. Elles concernent :

- La taxe additionnelle sur les droits de mutation, pour 1.3 million ;
- La taxe sur la consommation finale d'électricité, pour 1.2 million ;
- La taxe locale sur la publicité extérieure, pour 780 000 euros ;
- La taxe d'aménagement, encaissée en recettes d'investissement, pour 470 000 euros.

S'agissant des concours financiers de l'Etat, la DGF communale comprend la dotation forfaitaire et deux dotations de péréquation, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP). Elle est estimée en 2017 à 7.9 millions d'euros, soit une baisse de 726 000 euros par rapport à l'année 2016. Dans le cadre du pacte de responsabilité mis en place par l'Etat avec les collectivités locales, celle-ci diminue fortement. Cependant, le Président de la République a annoncé une baisse de moitié de la réduction des dotations en 2017 dans le cadre du projet de loi de finances.

En outre, la contribution au redressement des finances publiques, déduite de la dotation forfaitaire, est estimée à 717 000 euros en 2017, au lieu des 1.4 million d'euros notifiés en 2016. La dotation forfaitaire sera également diminuée de l'écrêtement destiné à financer la péréquation, pour un montant estimé à 211 000 euros. Au final, la dotation forfaitaire est donc estimée à 6 099 000 euros pour 2017, contre 7 027 000 euros en 2016, soit une diminution de 13.2 %.

En outre, la DSU sera resserrée sur les communes les plus défavorisées et ne concernera plus que 668 communes au lieu de 751. Pour rappel, la ville était classée au 470^{ème} rang en 2016. De plus, le critère « revenu moyen par habitant » serait fixé à 25 %, au lieu de 15 %, au détriment du potentiel fiscal. Les nouveaux critères devraient quant à eux être plus favorables à la ville, puisque l'augmentation du fond d'Etat alloué à la DSU prévu dans le projet de loi de finances 2017 est estimée à 1 295 000 euros, soit 18 % par rapport à l'année 2016.

D'autre part, et après avoir envisagé sa suppression, la DNP est maintenue dans le projet de loi de finances 2017 à un niveau identique à celui de 2016. Elle est estimée à 575 000 euros pour la ville (+ 5 % par rapport à 2016).

Excepté la compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation, les compensations fiscales servent de variables d'ajustement pour financer la péréquation. Par conséquent, les allocations relatives à la taxe foncière et à la taxe professionnelle devraient baisser de 85 000 euros, soit une baisse de 20 % par rapport à l'année 2016.

En matière de dépenses, je rappelle que les charges à caractère général varient en fonction de l'évolution des prix, des matières premières et des fournitures ainsi que des nouveaux équipements et services à la population. Ainsi, les premiers arbitrages budgétaires tendent vers une augmentation, à périmètre constant, de l'ordre de 1 % par rapport au budget 2016. Il faudra également intégrer aux prévisions budgétaires 2017 les charges nouvelles de structure et d'activités, engendrées par l'ouverture des nouveaux équipements, le CYEL et la maison de quartiers du centre-ville, pour 300 000 euros, et les dépenses liées au nouveau système de refacturation entre la Ville et l'Agglomération pour 505 000 euros.

L'un des objectifs de ce budget est poursuivre la maîtrise des charges à caractère général, en optimisant les besoins de la collectivité et en rationalisant l'ensemble de nos charges d'activité. La mise en place d'outils de gestion va dans ce sens, par le biais d'actions de mutualisations des moyens, d'indicateurs de suivi de consommation et d'optimisation de la commande publique.

Conformément aux nouvelles dispositions intégrées par la loi NOTRe, deux nouveaux indicateurs apparaissent : l'évolution des effectifs permanents sur la période 2013-2016 et la structuration des emplois permanents au 31 août 2016 (l'âge moyen des agents de la commune est de 47 ans).

Concernant les charges de personnel, si le transfert de près de 130 agents de la Ville vers l'Agglomération impacte très fortement l'évolution des dépenses (- 5.4 millions d'euros), les dépenses refacturées par la Roche-sur-Yon Agglomération ont progressé dans les mêmes proportions. L'impact est donc neutre budgétairement pour la Ville. Les dépenses de personnel, hors refacturation, liées à la

mutualisation (assurances et cotisations Cnaf) devraient ainsi s'élever à 34.7 millions d'euros, soit une progression de 2.36 % à périmètre constant, dont plus de la moitié est imputable à des décisions gouvernementales subies par la collectivité.

En effet, il convient de mettre en lumière les conséquences pour le budget municipal de plusieurs décisions gouvernementales impactant les rémunérations des agents de la fonction publique territoriale, et donc les charges de la collectivité. Par exemple, la mise en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2016 du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) ne s'arrêtera pas maintenant, puisqu'elle s'étalera jusqu'en 2020. Concrètement, ce protocole a commencé en 2016 avec les catégories B. Nous verrons donc l'impact pour les catégories A et C en 2017. De la même manière, je rappelle l'augmentation de la valeur du point d'indice de 0.6 % au 1^{er} juillet dernier, sachant qu'une seconde est déjà programmée au 1^{er} février 2017. S'ajoutent à cela la hausse de plusieurs cotisations sociales et retraite, dont la cotisation CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales pour les personnels titulaires et les stagiaires), l'IRCANTEC et la vieillesse. Au total, des différentes mesures représentent une charge nouvelle pour la collectivité estimée à 630 000 euros.

Aussi, et afin de faire face à cette situation, la collectivité s'est engagée dans une démarche de réorganisation de ses services, qui s'est notamment traduite par l'adoption d'un nouvel organigramme mutualisé avec l'Agglomération. Cette démarche aura un impact direct sur l'évolution des dépenses de personnel. Parallèlement, chaque départ à la retraite pour mutation est dorénavant étudié dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des effectifs visant à assurer l'efficacité entre le service public souhaité et les moyens humains mis en œuvre pour y parvenir. Cette gestion plus rigoureuse du personnel et de la masse salariale doit permettre à la collectivité :

- De dégager des moyens pour renforcer certains services, notamment la police municipale ;
- De répondre aux besoins exprimés par la population, avec la création d'un centre municipal de santé, ou l'ouverture de nouveaux équipements, tels que le CYEL ;
- D'améliorer le pouvoir d'achat des agents, avec une refonte du régime indemnitaire.

Pour ce qui est des mouvements liés à la mutualisation, la mutualisation de services indique le remboursement des charges engendrées par la mise à disposition de personnel et les dépenses associées. Les éléments permettant de calculer les dépenses et les recettes associées sont de trois ordres. Premièrement, le montant d'une unité fonctionnelle, autrement dit le coût complet moyen d'un ETP avec ses charges de fonctionnement et d'hébergement, deuxièmement, le nombre d'ETP par Direction et troisièmement, le pourcentage de mutualisation par Direction.

En matière d'endettement, l'encours de la dette de la Ville, hors CCAS, était de 69.39 millions d'euros au 1^{er} janvier 2016. Quant au taux moyen de la dette globale, il s'élevait à 2.56 % au 1^{er} novembre dernier (2.48 % pour le budget principal, montant en baisse par rapport au 31 décembre 2015, date à laquelle il était de 2.84 %, pour une durée de vie résiduelle de 12 années en moyenne).

Concrètement, la dette est composée de 55 emprunts, dont 45 % de l'encours est adossé à un taux fixe, 42 % à un taux variable, 7 % au livret A, et 6 % sur des produits structurés présentant un risque financier minime. En outre, la Ville présente à ce jour une dette sécurisée, dont :

- 96.93 % est classée A1, soit le niveau de risque le plus faible ;
- 0.11 % est classé B1, soit un niveau de risque faible, représenté par un emprunt avec un taux à barrière ;
- 0.73 % est classée en B3, sur un emprunt en pente qui se termine en 2017 ;
- 5.21 % est classé en B4, avec trois emprunts à barrière indexés sur un indice hors zone Euro.

Par ailleurs, des échanges avec des partenaires bancaires sont actuellement en cours, en vue de renégocier une partie des emprunts les plus onéreux.

Compte tenu du volume d'investissements prévus, l'encours de dette devrait augmenter conformément au cycle des investissements, pour se situer à 76.95 millions d'euros au 31 décembre 2016. L'annuité de dette en 2017 est ainsi estimée à 8.9 millions d'euros, dont 7.01 millions pour le remboursement de capital (6.91 pour le budget principal), et 1.89 million pour les charges d'intérêts des emprunts (dont 1.86 million pour le budget principal).

J'en viens maintenant aux grands équilibres budgétaires et financiers, qui, bien entendu, restent provisoires à ce stade. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent ainsi à 80.07 millions et les dépenses réelles de fonctionnement à 69.01 millions. L'épargne de gestion se chiffre à 11.06 millions,

les produits financiers et exceptionnels à 0.25 million et les charges financières et exceptionnelles à 2.41 millions, dont une épargne brute de 8.9 millions, qui, moins le remboursement de capital de 6.91 millions, donne une épargne nette de 1.99 million d'euros. L'épargne nette de la Ville diminuerait donc par rapport au BP 2017 sous l'effet de la nouvelle baisse des dotations de l'Etat, pour se situer autour de 2 millions d'euros. Ce montant est susceptible d'évoluer jusqu'au vote du budget 2017 en fonction d'éventuels éléments nouveaux à intégrer ou d'arbitrages à effectuer. Enfin, la capacité de désendettement est estimée de manière prévisionnelle à 8.64 années. Voilà en ce qui concerne la section de fonctionnement.

S'agissant du programme d'investissement, le plan pluriannuel d'investissements 2015-2020, qui a été mis à jour, s'élève à 163 millions d'euros, pour 32 millions d'euros de recettes, dont 153 millions hors budgets annexes eau et stationnement. Ces programmes d'investissement concernent le scolaire, le périscolaire, les voiries et réseaux, l'éclairage public, les aménagements à vocation commerciale, les programmes de renouvellement urbain, les opérations d'aménagement (sport, culture, social, santé, environnement, espaces verts, accessibilité, bâtiments administratifs, équipement des services), pour un total de 163 millions d'euros.

Quant au programme d'investissements pour l'année 2017, dont les principales opérations seront présentées dans le cadre du prochain budget primitif, il s'élève à 31 millions d'euros, et se répartit de la manière suivante :

- La construction du groupe scolaire pont Boileau, pour 3.1 millions d'euros ;
- L'extension et la restructuration de l'école élémentaire Jean Roy et de la maternelle Malraux, pour 670 000 euros ;
- L'extension et la restructuration du restaurant et de l'accueil périscolaire du groupe scolaire Montjoie, pour 450 000 euros ;
- L'aménagement de l'axe urbain Pont Morineau-place de la Vendée, pour 1.2 million d'euros ;
- La requalification de l'espace public et des rues adjacentes des Halles pour 1 million d'euros ;
- La requalification des espaces publics majeurs pour 1 million d'euros ;
- L'entretien des voiries pour 1.6 million d'euros ;
- La requalification du parking Clemenceau, pour 500 000 euros ;
- La requalification du quartier des Halles, pour 2.3 millions d'euros ;
- La requalification du Bourg pour 1.6 million d'euros ;
- La construction d'un nouveau dojo et de locaux dédiés aux acteurs sportifs et associatifs, pour 1.3 million d'euros ;
- Le solde de la construction du CYEL, pour 1.7 million d'euros ;
- La réhabilitation du bâtiment GRDF en Maison des syndicats, pour 1.3 million d'euros ;
- La Maison de santé pluri-professionnelle Ramon pour 400 000 euros ;
- L'aménagement du pôle de l'Hôtel de ville et d'agglomération, et du musée Espace napoléonien, pour 1.8 million d'euros.

J'en ai terminé. Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Maire remercie à son tour les services, les Directions générales et les Directions affectées pour le travail réalisé. Il associe à ces remerciements Madame DURAND pour avoir mené à bien ce débat d'orientations budgétaires.

Françoise BESSON déclare :

« Nous venons de prendre connaissance du budget 2017, qui suscite des remarques et des commentaires de notre part. Je rappellerai tout d'abord que le déficit public français a atteint son plus haut niveau entre 2009 et 2011, avec une année record en 2010, puisqu'il s'élevait à 7.7 % du PIB.

S'agissant des questions, pouvez-vous nous expliquer quels sont les gains éventuels que génère la mutualisation avec l'Agglomération en termes de dépenses de personnel, puisque vous venez de nous dire qu'il n'y aurait pas de recettes en 2017 ? Par ailleurs, nous avons bien pris note de la réorganisation des services et de l'augmentation du budget de la police municipale. A ce propos, nous réaffirmons une nouvelle fois la nécessité de coupler la prévention spécialisée, les actions éducatives ou les actions dans les quartiers en présence de la police. Nous notons également la création du centre de santé rue Ramon et du centre municipal. D'ailleurs, pourrions-nous connaître le lieu d'implantation de ce dernier ? Enfin, nous nous interrogeons également sur l'aménagement de l'îlot Piobetta et aimerions savoir si celui-ci intégrera des services publics.

D'autre part, nous constatons que le PPI intègre de nouveaux équipements, en lien avec la reprise par l'ICES des locaux de l'école Jean Roy. Nous pensons qu'une décision aussi abrupte n'a probablement pas permis de reconsidérer le projet d'implantation des écoles publiques en centre-ville. Qu'en est-il du financement et quelles sont les recettes affectées à ce projet ? Ma remarque sera d'ailleurs la même pour le dojo.

Concernant la future Maison des syndicats, les locaux proposés semblent étroits et difficiles d'accès. Où en est concrètement le projet et quelle est la participation du Département ? Notons également que les syndicats consultés n'ont toujours pas de visibilité à ce jour. De la même manière, nous souhaiterions davantage d'informations concernant l'aménagement du pôle Hôtel de ville et d'agglomération et sur le musée napoléonien. Le transfert de la totalité de la mairie est-il toujours d'actualité ? Enfin, quel est le plan de déplacement pour accéder aux services de l'Agglomération et de la mairie en centre-ville ? Voilà les questions que nous souhaitons poser ce soir. »

Pierre REGNAULT fait l'intervention suivante :

« Ce débat d'orientations budgétaires pour 2017 appelle de ma part d'abord deux remarques sur la forme et plusieurs sur le fond. Sur la forme d'abord, le transfert de 130 agents de la Ville à l'Agglomération ne le rend pas très lisible et vos explications ne permettent pas de clarifier et de quantifier cette nouvelle donne qui est nécessairement complexe.

Ce DOB, comparé notamment à celui de 2015 est, à l'exception de sa partie programmation pluriannuelle d'investissements et de ce que la loi NOTRe a introduit en matière de personnel, moins lisible et moins détaillé dans son chiffrage et je le regrette.

Sur le fond ensuite, il y a beaucoup à dire. Bien sûr, je n'ignore pas que ce n'est que le DOB et que le budget 2017 et le futur compte administratif de 2016 en diront plus, mais, à ce stade, ce troisième DOB montre assez clairement où vous emmenez la ville. Si rien n'évolue dans vos choix, vous êtes en train de retirer, progressivement mais sûrement, toute marge de manœuvre réelle à la Ville. Cette remarque vaut d'ailleurs également pour l'Agglomération dont vous avez présenté le DOB récemment.

Vos trois scénarii pourraient laisser supposer que vous choisissiez une ligne raisonnable. Il n'en est rien. Et je m'en explique à partir de seulement quatre critères. Le premier concerne l'épargne de gestion et l'épargne nette qui diminuent nettement. L'épargne de gestion par rapport à 2013 passerait de 17.554 à 11.06 millions d'euros, soit une baisse de 38 %, et cela malgré une dotation de solidarité urbaine qui en 2017 augmente de 18 % ! Signalons par ailleurs que si la DGF diminue encore, sa diminution est plus faible car étalée sur 2017 et 2018.

Plus grave, l'épargne nette passerait pour la même période de 9.204 millions d'euros à 1.99 million d'euros, soit une baisse de 78 % et de 36 % par rapport au budget 2016. Bien sûr, cela évoluera à la hausse dans le cadre du budget 2017, en fonction du résultat de cette année, mais la tendance est là. Pourquoi l'épargne nette est-elle un critère important ? Parce que c'est elle qui permet d'investir sans trop emprunter. Sans épargne nette suffisante, il n'y a que les subventions d'investissement venant d'autres collectivités et l'emprunt qui permettent d'investir. Or, dans votre PPI, le solde à financer par emprunt et par l'épargne est de 131 millions d'euros. C'est considérable et cela posera problème sauf à reporter les investissements annoncés ou augmenter les impôts.

Second critère, l'endettement qui s'accroîtra de façon dangereuse si rien n'est fait. Pour la petite histoire, assez savoureuse d'ailleurs, vous aviez financé à votre arrivée une étude qui a coûté je crois 30 000 euros. Elle affirmait que nous n'avions pas assez emprunté. Et bien heureusement ! Aujourd'hui, c'est ce qui vous permet d'estimer que la dette actuelle demeure à un niveau acceptable. Qu'en serait-il si nous avions plus emprunté ? Pour mémoire, le dernier mandat 2008-2014 s'est terminé avec une Ville un peu moins endettée qu'il n'avait commencé, malgré des investissements record.

Visiblement, vous ne vous apprêtez pas à renouveler cette performance, puisque selon vos propres estimations, il s'élèverait en 2020 à environ 85 millions d'euros soit à 1 545 euros par habitants contre 69 millions au 1^{er} janvier 2014 soit 1 256 euros par habitant. Cette progression de 16 millions d'euros, soit + 23.2 %, peut sembler faible, mais elle est très importante dans le contexte actuel.

En seulement trois ans, la capacité de désendettement de la Ville a presque doublé en passant de 4,5 ans 8,46 ans dès 2017 selon votre objectif cible. Vous approchez du seuil critique, d'autant que ce scénario risque de se révéler optimiste ! En effet, le niveau des intérêts des emprunts est très bas,

mais le contexte est en train de changer et, comme vous le soulignez d'ailleurs, aux Etats-Unis, la FED va augmenter ses taux longs, ce qui sera immédiatement transmis au niveau européen et français, qui ont déjà commencé à augmenter. Cela jouera sur les nouveaux emprunts, mais aussi sur les emprunts en cours à taux variables. Pour être plus précis, si vous maintenez ce niveau d'investissement et que l'épargne nette continue à décroître, comme cela est probable, l'endettement va exploser et je vous mets en garde : une ville est un vrai tanker et ne réagit que lentement aux décisions budgétaires prises. La dégradation peut paraître lente au début. Mais une fois que le cercle vicieux est enclenché, vous aurez – ou nous aurons – toutes les peines du monde à redresser la barre. Nous sommes à ce moment stratégique, où l'équilibre budgétaire, jusqu'à hier sain, est en train de s'inverser dangereusement.

Pourquoi dis-je cela ? Parce que le troisième critère concernant vos estimations de l'évolution de la masse salariale est inquiétant. Dans ce domaine, je suis d'accord avec vous : le personnel municipal est au cœur de la qualité du service public. Il est donc stratégique de ne pas l'affaiblir, car ce serait de facto affaiblir le service public et sa qualité.

Dans votre scénario cible, vous annoncez une progression de 2 % en 2017 et 0 % les années suivantes. Déjà, dans votre document confirmé en commission, la progression ne sera pas de 2 %, mais de 2.36 % en 2017. De plus, vous nous avez expliqué – à juste titre – que la revalorisation des salaires des fonctionnaires dans le cadre du PPCR (protocole de modernisation des parcours professionnels des carrières et rémunérations), décidé par la Gauche, aboutira à une vraie revalorisation des salaires étalée jusqu'en 2020 – à savoir, selon les catégories, de + 58 euros jusqu'à + 154 euros mensuels hors revalorisation du point. Cela représenterait + 350.000 euros par an pour la collectivité selon ce que vous nous avez dit en commission ! Or, prévoir 0 % d'accroissement de la masse salariale de 2018 à 2020 n'est pas réaliste. Car vous le dites vous-même, « la mutualisation nécessaire avec l'Agglomération ne pourra pas à elle seule produire de grands effets rapidement sur cette masse salariale ». Vous ne vous facilitez pas la tâche en augmentant le nombre de policiers municipaux, au moment où, par vase communicant sans doute, ceux de la police nationale sont plutôt à la baisse à La Roche-sur-Yon !

Face à cette réalité, vous semblez faire le choix sans le dire, mais c'est commencé, de supprimer des postes dans les services ou tout du moins de ne plus les pourvoir. Ce ne sera pas durable sans une baisse de la qualité des services publics et vous le savez. Il y a déjà des critiques de nombreux Yonnais en ce sens, ne serait-ce qu'en termes d'entretien des espaces publics.

Quatrièmement, « vous chargez la barque en termes d'investissements » ! Une programmation pluriannuelle d'investissement est un guide qui, comme vous le dites, peut évoluer notamment entre les différents types d'investissement. Mais entre 2015 et 2018, vous augmentez de 13 millions d'euros en les passant de 150 à 163 millions d'euros, soit + 9 %. Plus étrange, ce n'est pas, contrairement à ce qui m'a été dit en commission, l'annonce du chantier de l'école Malraux/Jean Roy qui explique cela, puisque les investissements dans le scolaire n'augmentent que de 3.3 %, la modernisation de Flora Tristan prévue dans le PPI de l'an dernier étant annulée, sachant que rien ne serait entrepris pour Montessori/Victor Hugo.

Non, mais alors que Piobetta ne devait rien coûter, une ligne de 2.4 millions d'euros s'est subrepticement rajoutée pour des parkings de Piobetta que nous avons, nous, toujours estimés nécessaires ! Ce qui nous inquiète, c'est que rien n'est prévu dans ce dossier pour le transfert du Concorde, alors qu'on lit l'inverse dans la presse. Il y aura sans doute encore d'autres rajouts...

Pour faire court enfin, s'il est nécessaire de rénover l'Hôtel de ville, le temps n'est plus à la réalisation d'un hôtel d'agglomération en centre-ville à la place de l'ancienne école de musique. Surtout que cet espace, prochainement libéré par l'ouverture du pôle culturel, a toujours été repéré, selon toutes les études et consultants spécialisés, comme l'endroit idéal pour accroître le poids du commerce en centre-ville. Je pense également que ce projet est sous-estimé et qu'il ne pourra pas être réalisé en totalité avant 2020.

Ce qui me fait dire que vous lancez de multiples projets sans en avoir mesuré toutes les conséquences qui plomberont non seulement ce mandat, mais le suivant également. Est-ce votre objectif ? J'espère que non !

Ce troisième DOB montre un peu mieux où vous semblez devoir conduire la Ville. Avec vos annonces à répétition, votre stratégie nous semble imprudente et coupable. Nous ne souhaitons pas que notre

ville, qui a un fort potentiel de développement, soit plombée par vos choix. Il est encore temps de redresser la barre et de reconsidérer vos choix.

Il y a urgence. Vous le savez, le contexte de 2017 ne permettra pas aux collectivités d'espérer beaucoup de l'Etat. C'est un euphémisme de dire que les dotations ne vont pas augmenter. Pour certains candidats, la diminution va se poursuivre. Par exemple, François FILLON prévoit, je le cite « de donner aux communes une véritable autonomie fiscale », c'est-à-dire « des ressources fiscales propres dont elles puissent faire varier les taux ». On ne peut à la fois baisser leurs dotations et leur interdire de trouver des marges de manœuvre. Pour cela, je souhaite que l'Etat aide les communes et les communautés de communes à réviser leurs bases de fiscalité avec quatre objectifs : l'augmentation des bases fiscales, etc. » La poursuite de la baisse des dotations est donc bien prévue et François FILLON veut redonner aux collectivités plus de liberté pour accroître leur fiscalité.

Or, dans ce domaine, votre marge de manœuvre est faible. Déjà cet automne, la révision des bases de la taxe d'habitation que vous avez décidée, et qui en fait est une augmentation d'impôt, a fait tousser nombre de Yonnais qui ont vu leur taxe augmenter de façon très significative. Parfois plusieurs centaines d'euros ! Les propriétaires ont constaté eux l'effet de la création de la taxe foncière d'agglomération. Elle représente une augmentation pour les maisons de + 54 à + 75 euros, quand vous aviez parlé « d'une vingtaine d'euros seulement en plus ». Et bien peut-être là où les bases sont plus faibles comme aux Clouzeaux, mais pas à La Roche-sur-Yon où vos décisions, contrairement à vos promesses de baisser les impôts, pèsent et pèseront de plus en plus sur les familles yonnaises !

Il est encore temps, mais désormais urgent, Monsieur le Maire, chers collègues de la majorité, de revoir vos projets pour ne pas hypothéquer l'avenir de notre ville et ne pas l'asphyxier financièrement. Merci d'en tenir compte. »

Anita CHARRIEAU intervient :

« Effectivement, la situation actuelle est loin d'être réjouissante. D'ailleurs, nous y sommes durement confrontés. En effet, autant, dans les précédents budgets, les baisses de dotation permettaient un minimum d'équilibre, autant nous constatons désormais qu'il est difficile de faire des économies. Cela est véritablement catastrophique. Le fait que la priorité soit donnée au désendettement de l'Etat et à la réduction du déficit public n'était, à mon sens, franchement pas recevable pour l'intérêt des êtres humains.

Vous avez présenté trois scénarii dans ce DOB. En tout état de cause, je m'étonne que la seule variable d'ajustement soit celle du personnel. Or, cet élément est essentiel en matière de proximité pour une collectivité. Pourquoi ? Parce que le personnel est directement en lien avec les ménages. A mon sens donc, il ne faut vraiment pas toucher à ce critère. Cependant, le scénario que vous retenez semble le plus dur à l'égard du personnel. De plus, il sera très difficile à mettre en œuvre, car le fait d'appliquer 0 % jusqu'en 2020 n'est absolument pas faisable, et ce pour diverses raisons, sauf à mener la même politique que l'Etat actuel, qui consiste à ne pas remplacer les départs en retraite. Cela est dommage et cette démarche est dramatique. En effet, ce n'est pas en diminuant le personnel que nous allons pouvoir avancer.

Parmi vos arguments, vous avancez l'augmentation du point d'indice. Très honnêtement, les deux fois 0.6 % sont totalement recevables et légitimes, d'autant que cela fait une éternité qu'il n'a pas évolué. S'agissant des carrières, je rappelle que les textes incitent progressivement les fonctionnaires à passer d'un endroit à un autre, sans avoir de spécificité par rapport à leur corps de métier. Ce principe permet donc une certaine pérennisation en direction des trois fonctions publiques territoriales.

S'agissant des cotisations « retraites » enfin, il faut noter leur augmentation ajoutée à l'allongement de la durée de la vie active. Cette augmentation aurait pu être compensée par de nombreuses autres choses (emplois aidés ou exonérations de cotisations par exemple) dont bénéficient d'ailleurs l'ensemble des grandes entreprises privées. Et encore, je ne compte pas l'évasion fiscale, pour laquelle un véritable combat serait à mener.

Lors du dernier congrès des maires, François HOLLANDE a annoncé qu'il y aurait moins de retenues sur le bloc communal. Pour autant, cette baisse est loin d'être suffisante, alors que d'autres moyens financiers nous sont retirés. Par ailleurs, je constate qu'aucune marge de manœuvre n'est proposée en matière d'investissements dans votre présentation. A ce propos, ne serait-il pas possible

d'envisager un étalement des investissements, voire même de regarder ceux qui intéressent en priorité les Yonnaises et les Yonnais ? Bref, je reste très inquiète quant à la présentation du futur budget. »

Guy BATIOU déclare :

« La présentation générale fait référence à la croissance. Or, cela fait maintenant près de trente ans que nous courons après. Il va donc falloir s'habituer à gérer notre avenir en oubliant ce critère, car je crains que nos économies n'aillent pas dans ce sens. D'autre part, la mutualisation a longtemps été présentée comme une mesure permettant de créer des liens. Pourquoi pas ? Or, nous constatons au final qu'elle ne le permet pas et que les couches administratives successives entre les mairies et les agglomérations demeurent. J'aimerais donc avoir une réponse sur les bienfaits de cette mutualisation, d'autant que nous nous dirigeons vers la suppression ou le non-remplacement de personnels. D'ailleurs, si tel est le cas, quelles seront les zones ciblées ? Le service public représente en effet la seule richesse des gens qui n'ont que peu ou très peu de revenus. Si ces derniers ne peuvent avoir un minimum de service public pour les accompagner, je crains qu'ils ne se retrouvent dans une situation encore plus difficile. Pourrions-nous avoir des précisions à ce sujet, car il s'agit d'une véritable inquiétude ? Les gens ont besoin d'avoir des interlocuteurs en face d'eux. »

Joëi SOULARD expose :

« J'aimerais dire quelques mots sur le plan pluriannuel d'investissement. Comme vous l'avez souvent rappelé, le PPI est évolutif et doit être ajusté tous les ans. Nous sommes donc au moins en droit d'attendre que les grandes orientations soient modifiées à la marge, surtout lorsque nous arrivons à mi-mandat et que l'ensemble des projets de votre programme doivent désormais être validés et chiffrés.

La présentation de ce soir n'est pas de nature à nous rassurer sur votre gestion de la ville et sur votre vision de son aménagement. Nous nous sommes déjà inquiétés l'année dernière du montant très important de l'investissement de 150 millions d'euros au PPI. Vous allez encore plus loin cette année, puisque vous l'augmentez pour atteindre 163 millions d'euros. Au-delà des conséquences sur la situation financière de la Ville, que Monsieur Regnault vient de pointer dans son intervention, c'est plus sur la réalisation matérielle d'un tel programme que nous sommes inquiets, d'autant que l'évolution des services semble aller vers la baisse. Comment voulez-vous matériellement réaliser 163 millions d'investissements sur votre mandat ? De plus, nous constatons que vous avez légèrement glissé au fil du temps en décalant cette enveloppe. Ce n'est donc plus en six ans, mais en quatre que vous espérez nous faire croire que vous réaliserez ces projets.

Il n'y a plus de doutes, ce PPI est une opération de communication. Hélas de mauvaise communication, car fondée sur une tromperie. Il restera donc à trouver ce qui est affiché et qui ne verra pas le jour au fil des mois et des années.

Si cette présentation offre une lecture plus minutieuse et très différente de celle de l'année dernière, elle est en revanche plus compliquée. Elle nous permet cependant de relever quelques points particuliers. S'agissant du dossier des Halles, affiché l'année dernière à 8 millions d'euros, celui-ci se voit affecté d'un budget de plus de 16 millions d'euros cette année, si l'on compte le bâtiment, pour 10.9 millions et l'espace public pour 5.2 millions d'euros. En effet, les espaces publics n'étaient pas compris l'année dernière. Cette enveloppe représente plus que l'ensemble Place Napoléon, rue Clémenceau et animaux de la Place que vous qualifiez il y a encore peu de temps de projet pharaonique, le tout sans remettre en cause – ce que nous n'avons pas fait – la nécessité d'un projet de requalification du quartier des Halles. Il aurait sûrement été plus judicieux et moins coûteux d'avoir, à l'instar de votre action en direction des commerçants, une action en direction des propriétaires et des bailleurs du quartier, pour les inciter fortement à réhabiliter leurs bâtiments et participer ainsi au retour de la population au sein de ce quartier.

Quant au dossier Piobetta, qui n'avait aucune enveloppe l'année dernière, vous affichez un peu plus de 2 millions d'euros pour le parking en 2017. Notre remarque de l'année dernière s'en trouve donc confortée. En revanche, si l'on suit votre logique, le reste de l'opération est donc de nature privée. En effet, lorsque vous annoncez la présence de salles de cinémas sur ce site, celles-ci ne peuvent être que privées.

Concernant la Bourse du travail, dont nous ne partageons pas le choix de l'implantation. Alors même que le Département avait donné son accord pour la réalisation sur un terrain dont il est propriétaire, nous constatons que ce projet est de nouveau décalé et que son budget diminue de 500 000 euros. Or, nous savons qu'il existe souvent des surprises dans la réhabilitation de bâtiments anciens, nous sommes là aussi en droit de nous inquiéter.

En outre, nous nous interrogerons également sur le projet Hôtel de ville et d'agglomération et Musée-Espace napoléonien. Le budget de l'année dernière comportait en effet quatre lignes à ce sujet et vous y consacriez 10 millions d'euros. Cette année, vous annoncez un budget de seulement 7.2 millions d'euros. Si nous ne nous inquiétons pas de cette baisse, nous nous demandons en revanche sur quoi porte la réduction du projet et quelles parties en font les frais.

Autre point concernant votre volonté régulièrement affichée de faire de cette ville « un modèle de développement durable », nous sommes surpris – mais peut-être avons-nous mal analysé les chiffres – de constater une baisse très importante sur le budget de l'éco-quartier de la gare, qui passe de 2.3 millions à 300 000 euros, sans compter la disparition des lignes « actions » en faveur des cycles et des piétons (1.8 million en 2016). Ces dépenses sont peut-être ventilées sur d'autres lignes budgétaires, dont je n'ai pas décelé la présence.

Enfin, je voudrais évoquer un dernier point qui n'apparaît pas dans le PPI, à savoir le petit contournement, sur lequel vous vous êtes engagés en réunion publique à Saint-André. Vous avez effectivement affirmé à la population que « les bulldozers seraient présents pour réaliser ce contournement avant la fin du mandat ». Or, rien ne figure dans le PPI. Plus grave je pense, lors d'une commission « aménagement » de l'Agglomération, durant laquelle j'avais l'honneur de représenter la Ville, il a été annoncé que ce petit contournement ne faisait plus partie de la programmation du Département. J'ai alors rappelé ce que vous aviez affirmé en réunion publique et l'on m'a répondu que ce projet était supprimé. Peut-être s'agit-il d'une erreur, mais je suis certain que vous m'apporterez les réponses. »

Sylvie DURAND déclare, en réponse :

« Concernant l'épargne nette, j'ai indiqué que nous perdons environ 3.8 millions chaque année sur les dotations. Si nous rajoutons cette somme aux 2 millions dont nous disposons en CAF nette, nous arriverions à une CAF nette de 5.8 millions d'euros, ce qui serait nécessaire pour la Ville. Malheureusement, la baisse des dotations concerne aussi ce poste budgétaire.

S'agissant de la mutualisation et de la masse salariale, la mutualisation n'aura pas d'effets immédiats. Il faut attendre environ cinq ans pour en voir les effets. Je rappelle tout de même qu'en 2010, lors de la création de la Communauté d'agglomération en remplacement de la Communauté de communes, il aurait été judicieux de penser à une éventuelle mutualisation, car vous n'avez cessé de recruter du personnel entre 2010 et 2014. J'ai les chiffres. Pour ce qui est de la masse salariale, nous n'avons pas d'autres choix. D'ailleurs, plus de la moitié des collectivités territoriales envisagent de ne pas remplacer tous les départs prévus et ce chiffre est en nette progression par rapport à 2015. De la même façon, 21 % des employeurs indiquent ne vouloir en remplacer aucun. Nous sommes effectivement obligés de revoir les effectifs et serons obligés de travailler sur le sujet des départs en retraite au cours des prochaines années. Bien entendu, il est hors de question de ne pas remplacer tous les départs en retraite, car certains postes sont irremplaçables.

En ce qui concerne les emprunts enfin, ceux qui se terminent vont nous permettre d'emprunter de nouveau. De fait, les montants seront équilibrés sur l'exercice. »

Monsieur le Maire revient sur la question du contournement Sud. Il confirme que celui-ci sera bien réalisé avec le concours du Département. Il se demande qui a répondu le contraire. Par ailleurs, il est normal que ces travaux n'apparaissent pas dans le PPI, puisque ce projet a été transféré à l'Agglomération.

Anne AUBIN-SICARD précise en outre :

« Monsieur SOULARD, vous étiez présent à la réunion de quartier de Saint-André, lors de l'attribution des premières enveloppes. Je suis d'ailleurs intervenue sur le sujet. Par conséquent, vous relatez des propos d'élus de l'Agglomération, alors qu'il me semble avoir été suffisamment claire lors de cette réunion. Le président de l'Agglomération a reçu l'accord du Département pour réaliser le

contournement Sud. Nous sommes actuellement en négociations financières, sachant que l'Agglomération participera à cette opération à hauteur de 30 %. »

Malik ABDALLAH ajoute, quant à lui :

« J'aimerais répondre sur deux points. Concernant Piobetta, nous vous proposerons une délibération détaillée lors d'un prochain Conseil municipal pour acter le choix du promoteur. Comme vous pouvez le constater, le parking est effectivement intégré, comme cela était prévu. Cependant, il figure dans le budget annexe et non dans le budget principal.

Vous vous inquiétez par ailleurs de la disparition du budget de l'éco-quartier. A ce propos, je rappelle que la Ville devait acheter des réserves foncières dans ce périmètre. Or, comme tous les projets ont été affinés, il s'avère au final que très peu de foncier sera acheté par la Ville. Ces terrains seront achetés par l'Agglomération. En revanche, nous avons décidé de mener une étude avec un AMO pour gérer l'ensemble de l'éco-quartier, de sorte à être accompagnés dans la mise en place de cet éco-quartier. Voilà en partie ce qui explique ce budget. »

Anne AUBIN-SICARD intervient :

« J'aimerais répondre sur la mise en œuvre du PGD à l'Agglomération, dont le plan a été adopté en 2015. Ce PGD avait pour ambition d'augmenter la part des transports en commun, de la marche et du vélo, et de réduire la part modale de la voiture. S'agissant des véhicules traditionnels, je rappellerai tout ce qui est déjà réalisé en matière d'électromobilité à l'échelle de la ville et de l'agglomération. J'y ajouterai tout ce qui est réalisé en partenariat avec le Département pour la création et l'extension d'aires de covoiturage à La Roche-sur-Yon et à La Roche-sur-Yon Agglomération. Je vous renvoie d'ailleurs à la 115^{ème} aire inaugurée la semaine dernière, qui est la plus grande du département. Enfin, un diagnostic est actuellement en cours avec l'outil Mobili-pro, développé par l'ADEME et le SyDEV. Celui-ci nous permet d'auditer notre flotte automobile et nous guide sur les pistes d'optimisation, de sorte que notre parc soit plus autonome et moins générateur de gaz à effet de serre. Voilà pour la partie automobile.

En ce qui concerne les bus, je rappelle que nous avons renouvelé notre DSP. Notre partenaire a même signé le 1^{er} décembre 2015 une charte CO₂ avec l'ADEME et s'est engagé à réduire de 7 % ses émissions de CO₂ d'ici la fin de l'année 2016. D'autre part, nous avons également acté, dans le cadre de la future DSP, une navette électrique de centre-ville, pour aller de la gare jusqu'au quartier des Halles.

D'autre part, je rappelais aussi l'expérimentation de la station provisoire au gaz naturel de ville (GMV), menée en juin dernier sur le site d'Impulsion, qui s'est terminée de manière concluante. Cette dernière nous aidera à orienter notre future politique en la matière à l'échelle de l'agglomération.

Enfin, concernant la place du vélo et du piéton dans la ville et dans l'agglomération, je rappelle que cette dernière a également adopté un schéma directeur de cheminements doux le 1^{er} décembre 2015. Il s'agit d'une des déclinaisons du PGD adopté quelques mois auparavant. Concrètement, ce schéma va nous permettre d'auditer 1 000 kilomètres de voies vélos et piétonnes à l'échelle de l'agglomération, et d'identifier les éventuels points de rupture ainsi que les travaux nécessaires. Le travail est d'ailleurs déjà en cours.

Une fois ce diagnostic effectué, une politique soutenue par l'Agglomération permettra de restaurer ou de créer de nouveaux cheminements, grâce à une enveloppe annuelle de 500 000 euros. La moitié sera sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération, le reste sur fonds de concours délivrés aux communes. J'ajoute que la Ville a inauguré une nouvelle piste cyclable cette année ainsi qu'un « chaussi-doux » dans le quartier de la Vallée Verte, et que 50 appuis-vélos ont été déployés sur l'ensemble de la commune. Pour ce qui est de la marche, je citerai la carte « piétons », qui propose un temps de parcours minuté d'un point à un autre de la ville, et qui incite par conséquent à marcher davantage. L'ensemble est chapeauté par un conseiller mobilité durable, désormais opérationnel, ainsi que par la Maison de la mobilité, actuellement en cours de construction. Ce projet a été validé par l'Agglomération.

Pour répondre à Monsieur SOULARD, la ligne budgétaire évoquée a effectivement été reventilée, sur la partie « abords des équipements publics » d'une part et sur la partie « voirie » d'autre part. Je

précise à ce propos que l'Agglomération apporte désormais son concours financier, ce qui nous permet de réduire légèrement la part budgétée à l'échelle de la Ville. »

Monsieur le Maire conclut :

« Le fait que vous vous inquiétiez est sain et normal. Le contraire ne serait d'ailleurs pas rassurant, puisque nous n'avons pas les mêmes lignes politiques. Cela est même plus que rassurant pour les électeurs. Je suis à la fois très fier de ce budget et de ce PPI et de l'action que nous menons.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. D'autres sont abscons et il est possible d'en faire parler certains. Personnellement, je prends les chiffres qui parlent. L'agglomération compte 300 demandeurs d'emplois en moins. Cela signifie tout simplement qu'une politique d'investissement et de développement économique porte ses fruits dès lors que l'on y met toute son énergie. L'ambition que nous portons pour cette ville, et celle pour laquelle nous avons été élus, ne consiste pas à développer un centre de loisirs ou un centre sportif, ni même à transformer les Halles. Nous souhaitons avant tout donner des emplois à un maximum de personnes et faire en sorte que notre ville soit florissante à ce niveau.

Que faisons-nous pour cela ? Nous disposons d'un véritable plan d'investissement ambitieux. Voilà la différence entre une vue restreinte et une vue de confiance. Il faut avoir confiance et j'ai confiance dans les concitoyens et dans les moyens que nous leur apportons pour les aider. Les zones économiques sont déjà en place depuis longtemps. Peut-être manquait-il ce petit souffle de renouveau pour qu'elles se remplissent. Or, aujourd'hui, elles se remplissent à vitesse grand V et de nombreux emplois vont encore arriver sur l'agglomération. Cela est sain.

Une politique d'investissements consiste aussi à accompagner les entreprises pour créer de l'emploi. Autrement dit, comment donner un emploi à un maximum de personnes ? Il ne s'agit pas uniquement de créer de l'emploi public. Nous devons aussi donner aux Yonnais les moyens d'avoir un emploi, sans creuser dans notre budget de fonctionnement. Pour cela, nous devons investir. En ce qui concerne l'investissement des Halles, d'un montant de 16 millions d'euros, nous mettons là un véritable outil de travail en place, de sorte à créer des emplois. De la même façon, la place Napoléon a aujourd'hui toute sa saveur et son utilité d'un point de vue touristique. Néanmoins, le projet des Halles représente une autre ambition. Nous voulons offrir des lieux de travail pour créer de l'emploi sur l'ensemble de ce quartier. D'ailleurs, les investisseurs ne s'y trompent pas, puisque nous allons même manquer de locaux pour installer des commerçants. Vous pouvez donc râler ou vous inquiéter, mais cette politique fonctionne et la demande est bien présente. Cela signifie que notre politique est juste et efficace. Nous allons donc la poursuivre.

Il y a deux façons de voir les choses dans la vie. Soit on reste statique ou l'on fait un pas en arrière, soit on avance en mettant un pied devant l'autre pour créer de l'emploi et une dynamique. Voilà l'engagement de notre équipe. Nous voulons aller de l'avant pour créer une dynamique de territoire.

Certes, Monsieur REGNAULT, il est possible de mentir par pensée, par omission ou par action. Vous dites que nous avons financé une étude de 30 000 euros. Il doit s'agir d'un mensonge par action, puisqu'elle n'a coûté que 10 000 euros à l'époque. Vous évoquez le désengagement des policiers nationaux. Cela doit être un mensonge par ignorance, puisque la police de La Roche-sur-Yon aura des effectifs nouveaux pour la première fois, ce qui n'est pas arrivé depuis plus de quinze ans d'après le Préfet. Vous mentez aussi par oubli lorsque vous dites que des choses étaient prévues à l'Hôtel de ville. Il s'agissait sûrement des bassines, car il y en avait beaucoup lorsque nous sommes arrivés. Pour le reste, rien ne semblait prévu, d'autant que tout avait disparu lorsque nous avons pris place dans ces locaux. Il faut accepter tout cela, Monsieur REGNAULT. Enfin, je n'ai jamais promis de baisser les impôts. J'ai simplement dit que nous n'augmenterions pas le taux d'imposition, ce qui est le cas. Voilà quelques mensonges. Cela n'est pas très grave, car vous nous avez habitués à cette démarche.

Madame CHARRIEAU, il est vrai qu'une hausse de 0.6 % n'est pas énorme pour un agent. Je suis même complètement d'accord. Toutefois, deux fois 0.6 % sur le budget de la Ville et de l'Agglomération représentent déjà beaucoup. Or, plutôt que d'appliquer cette augmentation six mois avant une élection nationale, ce geste aurait pu être réalisé au cours des cinq années précédentes, à raison de 0.1 ou 0.2 % par an. Cela aurait été plus intelligent et plus efficace pour les agents territoriaux.

Bref, je suis convaincu que ce que nous faisons aujourd'hui pour la ville porte ses fruits et continuera de le faire. Nous allons donc poursuivre cette politique. Comme dirait Monsieur REGNAULT, la ville est un tanker. C'est aussi pour cette raison que nous nous retrouvons actuellement en difficulté sur certains points. Il faut parfois dix ans pour redresser la barre du tanker ! De même, les choses sont aussi difficiles aujourd'hui, car nous payons ce qui n'a pas été pensé il y a dix ans.

Madame BESSON, vous dites que l'ICES a repris les bâtiments. Or, je rappelle que nous étions locataires. Il a donc fallu s'adapter rapidement. Au final, nous allons avoir une école et un dojo flamboyants neufs, grâce à la participation de la Région et du Département (pour le dojo). Cela signifie aussi que nous allons réaliser des équipements qui auraient dû l'être depuis longtemps et qui ne l'ont pas été. L'argent a été mis ailleurs ; c'était un choix politique. Personnellement, j'assume totalement mon choix politique. Vous avez pris des orientations qui ne sont pas les nôtres. De la même manière, nous prenons des orientations qui ne sont pas les vôtres. Assumons ensemble. Nous avons été élus pour cela.

En définitive, je pense sincèrement qu'il s'agit d'un bon budget, compte tenu des contraintes de la Ville, des contraintes financières portées par l'Etat et de l'économie mondiale. En outre, Monsieur BATIOU, il est vrai que la croissance ne sera certainement pas celle que nous avons connue dans les années 60, 70 ou 80, sauf événements majeurs. Cela est clair et net. Néanmoins, il existe des territoires bénis et je pense que le nôtre est béni. L'agglomération avance, car elle compte plus de 1 500 habitants supplémentaires tous les ans et ces nouveaux arrivants impliquent des investissements supplémentaires. D'ailleurs, si notre masse de CFE augmente, cela n'est pas dû à son pourcentage, mais à son activité, car celle-ci est en progression. Je pense même que nous avons été moins qu'optimistes sur le sujet. Je suis un maire optimiste et un élu qui va de l'avant. Je suis à la tête d'une municipalité qui ne cesse de progresser, au sein d'un territoire qui progresse avec des entreprises qui progressent. Je pense donc surtout à tous ceux qui pourront trouver du travail demain grâce à une politique d'investissement volontariste. »

Le Conseil municipal prend acte de ces orientations budgétaires.

2	PERCEPTION PAR LE SYDEV DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) ET DISPOSITIF TRANSITOIRE DE REVERSEMENT PAR LE SYDEV D'UNE FRACTION DE LA TAXE A LA COMMUNE.
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le comité syndical du SyDEV a décidé d'étendre les règles financières relatives aux travaux applicables aux communes laissant l'intégralité du produit de la TCCFE au SyDEV à chacune des communes qui s'engagerait formellement par voie de délibération à laisser l'entier bénéfice de la TCCFE au SyDEV d'ici 2020 ou au plus tard jusqu'en 2022. Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'abandonner la perception de la TCCFE au profit du SyDEV afin de pouvoir bénéficier de règles financières sur les travaux plus avantageuses, il est proposé au Conseil que :

- la TCCFE recouvrée par les fournisseurs à compter du 1^{er} janvier 2018 soit perçue par le SyDEV en lieu et place de la Ville de La Roche-sur-Yon,
- le SyDEV reversera trimestriellement à la Ville une fraction de la taxe perçue sur son territoire, selon les modalités suivantes 40 % en 2018, 30 % en 2019, 20 % en 2020 et 10 % en 2021,
- que la Ville continuera à percevoir la TCCFE en 2016 et 2017 et en reversera au SyDEV une partie correspondant à 40 %, pour l'année 2016, et 50 %, pour l'année 2017.

Thierry De La CROIX déclare :

« Je constate que 1 185 000 euros sont inscrits en recettes « indirectes » dans le DOB. Or, si vous reversez 50 % à l'horizon de deux ans, cela signifie que 592 000 euros par an disparaîtront. Aussi, avez-vous intégré cette modification dans votre budget ? Par ailleurs, j'aimerais avoir une explication concernant « la règle financière sur les travaux plus avantageux ». En effet, comment évaluer les retours sur la Ville si nous donnons de l'argent au SyDEV ? Donner de l'argent au SyDEV, pourquoi pas ? Cependant, cet argent doit aussi servir à la collectivité. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous voterons contre. »

Sylvie DURAND indique que, s'agissant du budget, tout a été intégré dans la prospective financière sur les années à venir.